

# Normes de soins pour les chevaux

En vertu de la nouvelle *Loi sur la protection et le contrôle des animaux*

Lors de consultations antérieures, nous avons pris note du fait que le public souhaite que le bien-être et les intérêts des animaux soient protégés, notamment par l'établissement de normes de soins élevées pour tous les animaux domestiques au Yukon.

En vertu de la nouvelle Loi, les propriétaires seront tenus de fournir les éléments suivants en fonction de l'âge, de l'espèce et du type d'animal :

- suffisamment de nourriture et d'eau pour maintenir un état corporel sain et une hydratation adéquate;
- un abri sanitaire doté d'une ventilation adéquate et qui protège de la chaleur et du froid excessifs et des prédateurs;
- des conditions de vie qui favorisent la santé et le bien-être de l'animal et réduisent au minimum le risque de blessure;
- des possibilités d'exercice et de socialisation;
- les soins appropriés pour répondre aux besoins médicaux ou de santé de l'animal pour éviter de le maintenir en état de mauvaise santé ou de souffrance.

La nouvelle Loi prévoit la possibilité d'adopter des normes de soins (aussi appelées codes de pratiques) définies par des spécialistes pour chaque espèce ou type d'animal de sorte à harmoniser les exigences yukonnaises avec les exigences nationales.

Le gouvernement du Yukon cherche à recueillir des commentaires pour savoir si les codes de pratiques en matière de soins et de manipulation du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage devraient être intégrés dans la *Loi sur la protection et le contrôle des animaux*.

Les codes de pratiques ont pour but la promotion de pratiques de gestion et de bien-être exemplaires grâce à des recommandations et à des exigences relatives au logement, aux soins, au transport, à la transformation et à d'autres pratiques d'élevage.

---

## Quelles normes, le cas échéant, devraient être adoptées dans le règlement sur les chevaux?

**Nous souhaitons connaître l'avis des propriétaires de chevaux quant aux options suivantes :**

**Option 1 :** Faire référence au Code de pratiques pour le soin et la manipulation des équidés dans les règlements de la *Loi sur la protection et le contrôle des animaux*.

**Option 2 :** Ne pas faire référence à une norme de soins aux chevaux dans les règlements de la *Loi sur la protection et le contrôle des animaux*. Les dispositions de la Loi s'appliqueront.

Note : Si les règlements de la Loi ne font référence à aucune norme de soins en particulier, les propriétaires de chevaux seront tout de même soumis aux normes nationales applicables par les agents de la paix et les tribunaux.

